



Indépendance des médias

En Suisse, les professionnels des médias informent librement et de manière critique. La Constitution fédérale garantit l'indépendance des médias aux art. 17 et 93. Le train de mesures en faveur des médias préserve l'indépendance des médias et contribue à renforcer leur diversité.

Indépendance et autonomie des médias

Le train de mesures respecte l'indépendance des médias, notamment pour les raisons suivantes:

- Le Conseil fédéral et le Parlement ne peuvent pas influencer le contenu et les informations. Le projet de loi le garantit.
- Les critères de soutien sont formulés de manière neutre et ne sont pas liés à des exigences en matière de contenu. Il suffit de fournir des prestations rédactionnelles minimales et de présenter une diversité thématique¹.
- Des dizaines de journaux bénéficient déjà de l'aide à la presse sans que cela ne nuise à leur indépendance.
- Les journaux ne reçoivent pas d'argent de la Confédération pour les rabais sur la distribution. Le soutien va à la poste, qui distribue les journaux à un prix réduit, et dorénavant aussi à des organismes de distribution privés, qui se chargent de la distribution matinale et dominicale.
- Le montant du financement annuel disponible pour la presse et les médias en ligne figure explicitement dans la loi, de sorte que les autorités ne peuvent pas influencer l'information, même indirectement (p. ex. en menaçant de réduire le financement).
- Le financement des radios locales et des télévisions régionales privées par le biais de la redevance garantit leur indépendance face à une éventuelle influence politique dans le processus budgétaire annuel.
- Les subventions publiques ne sont qu'un des piliers du financement des médias et réduisent ainsi la dépendance des médias à l'égard d'autres sources de financement (publicité, donateurs privés).
- L'appréciation des contenus journalistiques reste du ressort des autorités d'autorégulation telles que le Conseil suisse de la presse, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio et de télévision (AIEP) et aux tribunaux.

Un financement direct important des médias, tel que pratiqué par exemple dans les pays nordiques, n'en limite pas la liberté. Pour preuve, la Norvège, le Danemark, la Finlande et la Suède occupent les rangs 1 à 4 (la Suisse est au 8^e rang) du classement mondial 2020 de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières.

¹ Exemples

Critères pour la presse: quotidiens et hebdomadaires en abonnement et paraissant au moins une fois par semaine, partie rédactionnelle d'au moins 50%

Critères pour les médias en ligne: chiffre d'affaires net minimum, offre destinée principalement à un public suisse, partie rédactionnelle de l'offre actualisée en permanence et clairement séparée de la publicité